



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 28 RABII I 1435 (30 JANVIER 2014)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

PROJET DE LOI

- ↪ **Projet de loi n° 133-13 modifiant la loi n° 05-12 réglementant la profession de guide de tourisme.**
Approuvé.

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-13-730 modifiant et complétant le décret n° 2-99-1266 du 6 safar 1421 (10 mai 2000) portant statut particulier du corps national de la protection civile.**
Adopté préalablement à sa soumission à l'approbation du conseil des ministres.
2. **Projet de décret n° 2-14-34 modifiant et complétant le décret n° 2-02-854 du 8 hija 1423 (10 février 2003) portant statut particulier des personnels du ministère de l'éducation nationale.**
Approuvé.

ACCORD INTERNATIONAL

- ↪ **Accord fait à Abidjan le 19 mars 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire sur la promotion et la protection réciproques des investissements.**
+ Projet de loi n° 01-14 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.
Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du directeur de l'Agence urbaine d'Agadir.

III. Le Secrétaire général du gouvernement a présenté un exposé sur l'activité législative du gouvernement.